

Jean-Pierre Sueur a interpellé le ministre chargé des transports sur le statut des dépouilles mortelles transportées par voie aérienne. En effet, lorsque celles-ci sont transportées par avion, elles sont actuellement l'objet d'une pesée avant leur embarquement. Il considère que cette assimilation de transport de défunts au transport de marchandises est choquante. Il rappelle en outre que la loi dispose que les restes humains doivent donner lieu à « *respect, dignité, décence*. » Il lui a demandé quelle disposition il compte prendre pour mettre fin à cette pratique choquante et irrespectueuse.

[>> Lire la question écrite](#)